

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

*DECISION MODIFICATIVE N°1  
EXERCICE 2024*

Sur convocation envoyée le vendredi 20 septembre 2024, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 17 octobre 2024 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), Mme Patricia LIME-VIEILLE, M. Jean-Luc GUYON (visioconférence), M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Damien CHARLET(visioconférence), M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Commandant Arnault ANGININ, M. l'Adjudant-chef Philippe MENDY (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, Mme la Lieutenante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ M. Jérôme RUPT, adjoint à la directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Aly YUGO, Mme Monique CHOUX, Mme Catherine BARTHELET, M. Nathan SOURISSEAU, M. Philippe GAUTIER, M. Patrick GENRE, Mme Laurence INVERNIZZI, M. Cédric BOLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Lieutenant Mickaël BEY.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

#### PROCURATIONS

- ▶ Mme Catherine BARTHELET, représentante des EPCI, donne pouvoir à M. Fabrice TAILLARD, représentant des EPCI.
- ▶ M. Patrick GENRE, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Lieutenant-colonel Pascal COLARD, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Marie-Pierre COUTOT, Mme Zoé FERCOQCQ, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2024.*

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

## DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2024

Ce projet de décision modificative de l'année 2024 porte sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2024.

Les flux budgétaires de cette décision modificative sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	BP 2024 avec reports	Décision modificative n°1			BP + DM 1
		Réel	Ordre	Total DM 1	
Dépenses de fonctionnement	59 654 586,16 €	- 558 132,00 €	825 308,00 €	267 176,00 €	59 921 762,16 €
Recettes de fonctionnement	60 837 829,54 €	- €	513 563,00 €	513 563,00 €	61 351 392,54 €
<b>Solde fonctionnement</b>	<b>1 183 243,38 €</b>	<b>558 132,00 €</b>	<b>- 311 745,00 €</b>	<b>246 387,00 €</b>	<b>1 429 630,38 €</b>
Dépenses d'investissement	18 304 026,27 €	- 43 310,00 €	1 843 081,00 €	1 799 771,00 €	20 103 797,27 €
Recettes d'investissement	18 304 026,27 €	- 355 055,00 €	2 154 826,00 €	1 799 771,00 €	20 103 797,27 €
<b>Solde investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- 311 745,00 €</b>	<b>311 745,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Cette décision modificative entraîne des ajustements au sein de la section de fonctionnement, avec une diminution de dépenses réelles.

En section d'investissement, les dépenses réelles diminuent de 43 K€ et les recettes sont ajustées en conséquence.

Ainsi, cette décision modificative porte sur les points suivants :

- en section de fonctionnement (I) :
  - ajustement des dépenses réelles avec une baisse des crédits des chapitres 011 et 012 et une augmentation des chapitres 65 et 67 (A) ;
  - une augmentation des dépenses d'ordre liées aux amortissements notamment dans le cadre de l'application du Prorata Temporis (M57) (B) ;
  - une augmentation des recettes d'ordre non budgétaire (chapitre 042) (C).
- en section d'investissement (II) :
  - une diminution globale des dépenses réelles (A) ;
  - une diminution des recettes réelles pour assurer l'équilibre de la section (B) ;
  - des opérations patrimoniales et des recettes d'ordre notamment liées aux amortissements (Prorata Temporis) (C).

## I. Les modifications apportées à la section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	Décision modificative
Chapitre 011 Charges à caractère général	- 519 632,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	- 41 000,00 €
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	1 000,00 €
Chapitre 67 Charges spécifiques	1 500,00 €
Chapitre 042 Opération ordre	825 308,00 €
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>267 176,00 €</b>

Recettes de Fonctionnement	Décision modificative
Chapitre 013 Atténuation de charges	- €
Chapitre 042 Opération ordre	513 563,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	- €
<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>513 563,00 €</b>

A. Dépenses réelles de fonctionnement : - 558 132 €

Dépenses de Fonctionnement	Décision modificative
Chapitre 011 Charges à caractère général	- 519 632,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	- 41 000,00 €
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	1 000,00 €
Chapitre 67 Charges spécifiques	1 500,00 €
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>- 558 132,00 €</b>

- Chapitre 011 « charges à caractère général » : - 519 632 €

Pour mémoire, le chapitre 011 « charges à caractère général » a été crédité au BP 2024 d'un montant de crédits, reports compris, à hauteur de 9 126 672,16 €.

Les mouvements de crédits au sein du chapitre 011 sont retracés dans le tableau ci-après. Certaines lignes affichent une surconsommation et nécessitent un abondement de crédits (« surcoûts »), d'autres permettent de dégager des crédits disponibles (« économies »). Au final, le chapitre 011 affiche une restitution de crédits à hauteur de 519 K€.

La majeure partie des mouvements de crédits « dépenses » de la décision modification 2024 en section de fonctionnement concerne les carburants, le secteur de l'énergie ainsi que les consommables et autres produits pharmaceutiques.

Le maintien des prix des carburants à la pompe permet d'envisager une baisse des crédits affectés à cette dépense pour 2024 (-90 K€).

Le bénéfice du dispositif du bouclier tarifaire et de l'amortisseur sur l'électricité concernant les dépenses énergétiques 2023 génère au cours de cette année des avoirs de la part du fournisseur d'énergie qui permet au SDIS de diminuer son budget énergie 2024 (-500 K€).

Le retour à la normale, à la stabilité des prix des consommables de la sous-direction de santé (prix qui avaient fortement augmentés avec le COVID) ajoutés à la reprise des stocks de consommables et autres produits pharmaceutiques affectés dans les groupements territoriaux, conduisent à une diminution des crédits concernant ces dépenses au budget 2024 (- 110 K€).

Les surcoûts nécessitant un abondement de crédits, portent principalement sur :

- Parc et logistique (+143 K€) : les besoins de crédits supplémentaires pour l'entretien des véhicules et l'achat de petites fournitures sont en partie compensés par une baisse des crédits affectés aux carburants (- 90 K€) ;

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

- Systèmes d'information et réseaux (+ 40,8 K€) : nécessité d'honorer des prestations non inscrites initialement au budget 2024 comme :
  - l'externalisation, la sécurisation et la mise à jour du site sdis25.fr ;
  - la maintenance du logiciel Adelyce (logiciel de gestion RH) ;
  - la réalisation d'un audit avant d'engager le changement de version du logiciel Horoquartz (logiciel de gestion RH) ;
  - l'adaptation du logiciel OXIO (requêteur) au nouvel organigramme de la réorganisation ;
  - les aménagements nécessaires à la manifestation « Terre de Jim » (mise en service d'un accès internet, configuration des routeurs et sécurisation par firewall...).
- Sous-direction de santé (+ 45 K€) : les besoins de crédits supplémentaires notamment pour l'achat de médicaments sont compensés par une baisse des crédits alloués aux consommables et aux autres produits pharmaceutiques ;
- Systèmes d'information géographique (SIG) (+ 14 K€) : transfert des crédits inscrits initialement dans le budget du service « prévision-prévention » pour l'achat annuel des plans parcellaires au budget SIG au sein du groupement des services des systèmes d'information (réorganisation) ;
- Mise en œuvre opérationnelle (+ 12,3 K€) : facturation par le SDIS 70 d'interventions réalisées en 2022 et en 2023 (+ 7 K€), facturation de deux années d'abonnement CANAL+/ CANALSAT en 2024 par glissement de factures (1,2 K€), approvisionnement du véhicule logistique colonnes mobiles de secours (VLOG CMS) en denrées alimentaires et en eau (2,5 K€) ;
- Immobilier (+ 11 K€) : problème de liaison entre les logiciels ATAL du service logistique et Eksae du service finances : des commandes/engagements sont bloquées entre les deux interfaces mobilisant des crédits inutilement et nécessitant un ré abondement du compte fournitures d'entretien (problème signalé aux prestataires).
- Paie (+ 8,4 K€) : réajustement avec le compte 6251 du service finances en raison d'imputation de frais de déplacements par erreur au groupement des services des ressources humaines (GSRH).

<b>DM 1 - CHAP 011</b>				
	<b>Economies</b>	<b>Surcoûts</b>	<b>DM 1</b>	<i>Budget avec reports pour mémoire</i>
<b>0102 Communication</b>	<b>- 22 000,00 €</b>	<b>22 600,00 €</b>	<b>600,00 €</b>	
60623Alimentation		11 000,00 €	11 000,00 €	51 200 €
60632Fournitures de petit équipement	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €	8 400 €
611Contrats de prestations de services	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €	25 314 €
6232Fêtes et cérémonies		11 600,00 €	11 600,00 €	17 739 €
6236Catalogues et imprimés	- 20 000,00 €		- 20 000,00 €	34 144 €
<b>0201 Parc et logistique</b>	<b>-145 400,00 €</b>	<b>143 000,00 €</b>	<b>- 2 400,00 €</b>	
60622Carburants	- 90 000,00 €		- 90 000,00 €	912 000 €
60628Autres fournitures non stockées	- 23 000,00 €		- 23 000,00 €	30 000 €
60632Fournitures de petit équipement	- 12 000,00 €		- 12 000,00 €	68 795 €
6068Autres matières et fournitures		13 000,00 €	13 000,00 €	33 429 €
611Contrats de prestations de services	- 13 000,00 €		- 13 000,00 €	71 030 €
61351Matériel roulant	- 400,00 €		- 400,00 €	2 600 €
61551Entretien matériel roulant		130 000,00 €	130 000,00 €	524 941 €
6355Taxes et impôts sur les véhicules	- 7 000,00 €		- 7 000,00 €	25 940 €
6064Fournitures administratives			- €	39 700 €
<b>0203 Immobilier</b>	<b>-541 950,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>- 530 950,00 €</b>	
60612Energie - Electricité	- 500 000,00 €		- 500 000,00 €	1 430 000 €
60621Combustibles	-15 000,00 €		- 15 000,00 €	100 000 €

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

60631Fournitures d'entretien		11 000,00 €	11 000,00 €	19 000 €
60632Fournitures de petit équipement			- €	44 501 €
611Contrats de prestations de services	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €	47 100 €
61358Autres	- 1 450,00 €		- 1 450,00 €	10 950 €
617Etudes et recherches	- 12 000,00 €		- 12 000,00 €	79 818 €
6236Catalogues et imprimés	- 500,00 €		- 500,00 €	500 €
6283Frais de nettoyage des locaux	- 11 000,00 €		- 11 000,00 €	277 332 €
<b>0301 Mise en oeuvre opérationnelle</b>		<b>12 322,00 €</b>	<b>12 322,00 €</b>	
60623Alimentation		3 772,00 €	3 772,00 €	12 500 €
6188Autres frais divers		1 234,00 €	1 234,00 €	1 000 €
62871Remb. frais à la collectivité de rattach		7 316,00 €	7 316,00 €	12 000 €
<b>0303 Systèmes d'information et réseaux</b>		<b>40 843,00 €</b>	<b>40 843,00 €</b>	
611Contrats de prestations de services		22 000,00 €	22 000,00 €	182 497 €
6156Maintenance		10 843,00 €	10 843,00 €	613 256 €
6262Frais de télécommunications		8 000,00 €	8 000,00 €	262 823 €
<b>0401 Prévention Prévision</b>	<b>- 14 000,00 €</b>		<b>- 14 000,00 €</b>	
6236Catalogues et imprimés	- 14 000,00 €		- 14 000,00 €	14 000 €
<b>0501 Paie</b>		<b>8 400,00 €</b>	<b>8 400,00 €</b>	
6251Voyages, déplacements et missions		8 400,00 €	8 400,00 €	- €
<b>0701 SSSM</b>	<b>- 112 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>- 67 000,00 €</b>	
60623Alimentation		2 000,00 €	2 000,00 €	1 600 €
60632Fournitures de petit équipement	- 50 000,00 €		- 50 000,00 €	161 470 €
60661Médicaments		30 000,00 €	30 000,00 €	32 000 €
60668Autres produits pharmaceutiques	- 60 000,00 €		- 60 000,00 €	205 954 €
61358Autres		12 000,00 €	12 000,00 €	45 500 €
6236Catalogues et imprimés	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €	6 000 €
6241Transports de biens		1 000,00 €	1 000,00 €	735 €
<b>0601 Finances</b>	<b>- 8 400,00 €</b>		<b>- 8 400,00 €</b>	
6251Voyages, déplacements et missions	- 8 400,00 €		- 8 400,00 €	75 000 €
<b>15 GUTI</b>	<b>- 13 047,00 €</b>		<b>- 13 047,00 €</b>	
60631Fournitures d'entretien	- 983,00 €		- 983,00 €	1 000 €
60632Fournitures de petit équipement	- 8 000,00 €		- 8 000,00 €	13 847 €
6232Fêtes et cérémonies	- 600,00 €		- 600,00 €	600 €
6064Fournitures administratives	- 3 464,00 €		- 3 464,00 €	3 464 €
<b>1601 SIG</b>		<b>14 000,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	
6236Catalogues et imprimés		14 000,00 €	14 000,00 €	- €
<b>0503 Gestion des personnels</b>		<b>40 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	
62871Remb. frais à la collectivité de rattach		40 000,00 €	40 000,00 €	30 000 €
<b>DM 1</b>	<b>- 856 797,00 €</b>	<b>337 165,00 €</b>	<b>- 519 632,00 €</b>	

- Chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » : - 41 000 €

Pour mémoire, le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » a été crédité au BP 2024 d'un montant de crédits, reports compris, à hauteur de 42 439 314 €.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

<b>DM 1 - CHAP 012</b>				
	<b>Economies</b>	<b>Surcoûts</b>	<b>DM 1</b>	<i>Budget avec reports pour mémoire</i>
<b>0501 Paye</b>	<b>- 404 000,00 €</b>	<b>363 000,00 €</b>	<b>- 41 000,00 €</b>	
64111 Rémunération principale titulaires	- 404 000,00 €		- 404 000,00 €	14 000 014 €
64112 SFT, indemnité de résidence		70 000,00 €	70 000,00 €	240 000 €
64131 Rémunérations		250 000,00 €	250 000,00 €	350 000 €
64168 Autres emplois aidés		20 000,00 €	20 000,00 €	23 000 €
6453 Cotisations aux caisses de retraites		15 000,00 €	15 000,00 €	5 400 000 €
6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		8 000,00 €	8 000,00 €	18 000 €
<b>0504 Vacations</b>	<b>-145 000,00 €</b>	<b>145 000,00 €</b>	<b>- €</b>	
641411 CRSS	- 50 000,00 €		- 50 000,00 €	2 060 000 €
641412 Gardes	- 20 000,00 €		- 20 000,00 €	1 239 198 €
641413 Astreintes	- 25 000,00 €		- 25 000,00 €	2 424 129 €
641415 Services rendus	- 25 000,00 €		- 25 000,00 €	217 101 €
641416 Colonne mobile de secours		145 000,00 €	145 000,00 €	10 300 €
641481 Manoeuvres	- 25 000,00 €		- 25 000,00 €	904 901 €
<b>DM 1</b>	<b>- 549 000,00 €</b>	<b>508 000,00 €</b>	<b>- 41 000,00 €</b>	

Réajustement des crédits entre les différents articles afin de prendre en compte le réalisé en milieu d'année.

Les crédits dégagés au chapitre 012 (- 41 K€) sont transférés au compte 62871 « remboursement à d'autres collectivités » (remboursement des comptes épargne temps pour les nouveaux arrivants) et 65311 (indemnités de fonction) dépendant d'autres chapitres budgétaires mais s'inscrivant dans les dépenses RH.

- Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : + 1 000 €

Pour mémoire, le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » a été crédité au BP 2024 d'un montant de crédits, reports compris, à hauteur de 295 700 €.

L'évolution pour ce chapitre tient uniquement à ajuster en cours d'année les crédits des indemnités de fonction à hauteur de 1 000 euros (suite à revalorisation du point d'indice).

<b>DM 1 - CHAP 65</b>			
	<b>Surcoûts</b>	<b>DM 1</b>	<i>Budget avec reports pour mémoire</i>
<b>0501 Paie</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	
65311 Indemnités de fonction	1 000,00 €	1 000,00 €	32 000 €
<b>DM 1</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	

- Chapitre 67 « charges spécifiques » : + 1 500 €

Pour mémoire, le chapitre 67 « charges spécifiques » a été crédité au BP 2024 d'un montant de crédits, reports compris, à hauteur de 20 500 €.

En raison d'un titre de recette saisi en doublon sur l'exercice 2023, une écriture « d'annulation sur exercice antérieur » au compte 673 a été nécessaire sur l'exercice 2024 afin de régulariser la situation ce qui explique ce dépassement de crédit à hauteur de 1 500 euros.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF



B. Les dépenses de fonctionnement d'ordre non budgétaire : + 825 308 €

	Economies	Surcoûts	DM 1	Budget avec reports pour mémoire
<b>Fonctionnement</b>	<b>513 563,00 €</b>	<b>825 308,00 €</b>	<b>1 338 871,00 €</b>	
<b>Dépense</b>		<b>825 308,00 €</b>	<b>825 308,00 €</b>	
Ordre de section à section		825 308,00 €	825 308,00 €	
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>825 308,00 €</b>	<b>825 308,00 €</b>	
6811 Dot. amortissement immobilisations incorporelles		825 308,00 €	825 308,00 €	6 865 300 €

Dans le cadre des travaux d'apurement de l'état d'actif et notamment d'apurement du chapitre 23 « travaux », il a été décidé, en étroite collaboration avec les services de la paierie départementale, de prévoir en décision modificative, les crédits nécessaires au passage des écritures d'amortissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du CSP de Besançon Centre d'une valeur nette de 12 787 394,57 € TTC.

Ainsi, il convient de prévoir de nouveaux crédits au compte 6811 dotations aux amortissements pour un montant de 511 495,78 € (amortissement sur 25 ans) correspondant à une annuité d'amortissement de ce CSP (des écritures de neutralisation de cette dépense sont prévues également ainsi que des écritures relatives à l'amortissement des subventions perçues en parallèle).

A ces crédits s'ajoutent des crédits estimés, pour permettre, dans le cadre de l'application de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de la mise en place du Prorata Temporis, la prise en charge avant le 31 décembre 2024 des écritures d'amortissement des biens acquis depuis le début de l'année ; ces amortissements sont estimés à 313 812 €.

C. Les recettes de fonctionnement d'ordre non budgétaire : + 513 563 €

Recettes de Fonctionnement	Décision modificative
Chapitre 013 Atténuation de charges	- €
Chapitre 042 Opération ordre	513 563,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	- €
<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>513 563,00 €</b>

Toujours dans le cadre des travaux d'apurement de l'état d'actif et notamment de l'apurement des opérations encore inscrites au chapitre 23 « travaux », il a été décidé, en étroite collaboration avec les services de la paierie départementale, de prévoir lors de la décision modificative, les crédits nécessaires au passage des écritures d'amortissement du CSP de Besançon Centre et de neutralisation dès 2024.

Les crédits inscrits au chapitre 042 recettes représentent 336 995 € de neutralisation des écritures d'amortissement (une annuité) de Besançon centre auxquels s'ajoutent 176 568 € de crédits correspondant à :

- 174 502 € d'écritures d'amortissement (une annuité) des subventions perçues lors de la construction de Besançon Centre (apport financier, plate formage et cession du terrain d'assiette à l'euro symbolique) ;
- 2 066 € d'écritures d'amortissement (une annuité) des subventions perçues sur l'exercice 2024 au Prorata Temporis (bornes électriques).

## II. Les modifications apportées à la section d'investissement

Dépenses Investissement	DM	Recettes investissement	DM
Chapitre 20 et 204	280 000,00 €	Chapitre 13	27 149,00 €
Chapitre 21	- 594 463,00 €	Chapitre 16	- 382 204,00 €
Chapitre 23	271 153,00 €	Chapitres 21,23 et 27	- €
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>- 43 310,00 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>- 355 055,00 €</b>
Chapitre 040	513 563,00 €	Chapitre 041	1 329 518,00 €
Chapitre 041	1 329 518,00 €	Chapitre 040	825 308,00 €
<b>Total Dépenses Invest</b>	<b>1 799 771,00 €</b>	<b>Total Recettes Invest</b>	<b>1 799 771,00 €</b>

### A. Les dépenses réelles d'investissement : - 43 310 €

- Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : - 120 000 €

Pour mémoire, le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » a été crédité au BP 2024 d'un montant de crédits, reports compris, à hauteur de 941 388,31 €.

Somme de DM N°1	Economies	DM 1	Budget avec reports pour mémoire
<b>0303 Systèmes d'information et réseaux</b>	- 120 000,00 €	- 120 000,00 €	
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>	- 120 000,00 €	- 120 000,00 €	
2051 Concessions, droits similaires	- 120 000,00 €	- 120 000,00 €	858 372 €
<b>DM 1</b>	<b>- 120 000,00 €</b>	<b>- 120 000,00 €</b>	

Un seul article est concerné par une modification :

- Article 2051 " concessions et droits similaires, licences « (- 120 K€) : bascule des crédits sur le compte 204183 ouvert en décision modificative afin de permettre le premier versement à NEXSIS (financement d'une partie des 400 K€ nécessaires au premier versement 2024).

- Chapitre 204 « subventions d'équipement versées » : + 400 000 €

DM 1 - CHAP 204	Surcoûts	DM 1	Budget avec reports pour mémoire
<b>0303 Systèmes d'information et réseaux</b>	400 000,00 €	400 000,00 €	
<b>204 Subventions d'équipement versées</b>	400 000,00 €	400 000,00 €	
204183 Projets infrast.intérêt gnle	400 000,00 €	400 000,00 €	- €
<b>DM 1</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	

Prévision des crédits nécessaires pour débiter les versements au projet de NEXSIS.

Prélèvement de 120 K€ au compte 2051 du service « système d'information et réseaux » et de 280 K€ sur le plan pluriannuel d'investissement (PPI) véhicules (cf. rapport APCP véhicules annexe).

- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : - 594 463 €

Pour mémoire, le chapitre 21 « immobilisations corporelles » a été crédité au BP 2024 d'un montant de crédits, reports compris, à hauteur de 4 647 565,10 €.

Les principales diminutions concernent les dépenses suivantes :

- L'année 2024 demeure une année compliquée en matière d'acquisition de matériels roulants. Les difficultés sont toujours liées à des problématiques de délais de livraison des châssis. Une diminution des crédits affectés aux comptes 21561 et 2182 est détaillée dans le rapport AP/CP véhicules correspondant (-749 K€) et permet d'allouer les crédits nécessaires au démarrage de la contribution du SDIS 25 au projet NEXSIS ainsi que de basculer des crédits au chapitre 23 au compte 238 « avances » ;
- Matériel roulant hors APCP (- 25 K€) : des adaptations de motopompes remorquables (MPR) budgétisées ne seront finalement pas réalisées ;
- Systèmes d'information et réseaux (-10,8 K€) : annulation d'un engagement 2023 reporté sur l'exercice 2024 relatif au marché photocopieur imputé par erreur en investissement ; transfert de la somme dans le cadre de la décision modification au compte 6156 « maintenance » de la section de fonctionnement ;
- PPI immobilier : l'achat du mobilier des nouveaux centres et l'installation d'antennes n'interviendront finalement qu'en 2025 (- 66,9 K€) lorsque les constructions seront terminées.

Les augmentations de crédits sont les suivantes :

- Immobilier (+ 243 K€) : inscription de crédits afin de permettre l'achat du terrain jouxtant la plateforme technique de Mamirole ;
- Equipes spécialisées (+ 16,7 K€) : un certain nombre de crédits engagés en décembre 2023 n'ont pas basculés techniquement dans le logiciel lors de la reprise des engagements sur l'exercice 2024 et les équipes spécialisées ont besoin de ces crédits pour l'achat de gilets stabilisateurs (6,9 K€), de combinaisons de plongée humides (2,4 K€) et de gilets étanches (7,4 K€).

Les mouvements de dépenses du chapitre 21 sont retracés dans le tableau ci-dessous.

<b>DM 1 - CHAP 21</b>	<b>Economies</b>	<b>Surcoûts</b>	<b>DM 1</b>	<i>Budget avec reports pour mémoire</i>
<b>0201 Parc et logistique</b>	<b>- 73 000,00 €</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>- 25 000,00 €</b>	
21561 Matériel roulant	- 25 000,00 €		- 25 000,00 €	186 536 €
21568 Autre matériel, outillage incendie	- 48 000,00 €		- 48 000,00 €	916 027 €
21578 Autre matériel technique		48 000,00 €	48 000,00 €	- €
<b>0203 Immobilier</b>	<b>- 2 500,00 €</b>	<b>243 000,00 €</b>	<b>240 500,00 €</b>	
2111 Terrains nus		243 000,00 €	243 000,00 €	- €
2115 Terrains bâtis	- 2 500,00 €		- 2 500,00 €	7 500 €
<b>0303 Systèmes d'information et réseaux</b>	<b>- 10 843,00 €</b>		<b>- 10 843,00 €</b>	
21838 Autre matériel informatique	- 10 843,00 €		- 10 843,00 €	641 399 €
<b>1105 PLG</b>		<b>16 780,00 €</b>	<b>16 780,00 €</b>	
21568 Autre matériel, outillage incendie		16 780,00 €	16 780,00 €	24 900 €
<b>1201 Casernes</b>	<b>- 66 900,00 €</b>		<b>- 66 900,00 €</b>	

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

21838Autre matériel informatique	- 20 300,00 €		- 20 300,00 €	23 900 €
21848Autres matériels de bureau et mobiliers	- 46 600,00 €		- 46 600,00 €	68 900 €
<b>1204 Véhicules</b>	<b>- 749 000,00 €</b>		<b>- 749 000,00 €</b>	
21561Matériel roulant	- 536 000,00 €		- 536 000,00 €	1 944 801 €
21828Autres matériels de transport	- 213 000,00 €		- 213 000,00 €	287 324 €
<b>DM 1</b>	<b>- 902 243,00 €</b>	<b>307 780,00 €</b>	<b>- 594 463,00 €</b>	

- Chapitre 23 « immobilisations en cours » : + 271 153 €

Pour mémoire, le chapitre 23 « immobilisations en cours » a été crédité au BP 2024 d'un montant de crédits, reports compris, à hauteur de 6 356 290,80 €.

DM 1 - CHAP 23	Economies	Surcoûts	DM 1	Budget avec reports pour mémoire
<b>1201 Casernes</b>	<b>-183 800,00 €</b>	<b>19 953,00 €</b>	<b>- 163 847,00 €</b>	
2313Constructions		19 953,00 €	19 953,00 €	3 178 500 €
2328Autres immobilisations incorporelles	-183 800,00 €		-183 800,00 €	418 600 €
<b>1204 Véhicules</b>		<b>435 000,00 €</b>	<b>435 000,00 €</b>	
238Avances commandes immo corporelles		435 000,00 €	435 000,00 €	1 408 757 €
<b>DM 1</b>	<b>-183 800,00 €</b>	<b>454 953,00 €</b>	<b>271 153,00 €</b>	

Sur ce chapitre, sont sollicités :

- casernes (PPI IMMO) : une diminution des crédits à hauteur de 163,8 K€ (cf. rapport AP-CP joint en annexe) ;
- véhicules (PPI) : une augmentation du montant des crédits affectés aux avances à hauteur de 435 K€ (cf. rapport détaillé AP-CP véhicules joint en annexe).

B. Les recettes réelles d'investissement : - 355 055 €

- Chapitre 13 « subventions d'investissement reçues » : + 27 149 €

Il s'agit de la subvention attendue dans le cadre du fonds vert 2024 : subvention accordée dans le cadre du projet « d'élaboration d'une stratégie de reconnaissance, de détection précoce et d'attaque des feux naissants afin de préserver les zones à l'interface entre les espaces urbanisés et les milieux naturels » qui se traduit par une convention entre l'Etat et le SDIS par laquelle l'Etat cofinance à hauteur de 50 % l'acquisition par le SDIS d'un drone et d'un logiciel opérationnel CRIMSON.

- Chapitre 16 « emprunts » : - 382 204 €

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé de diminuer le montant d'emprunt inscrit au budget, à hauteur de 382 204 €.

### C. Les opérations d'ordre en section d'investissement

- Chapitre 040 « opérations de transfert entre section » (dépenses et recettes) :

- les crédits inscrits au chapitre 040 dépenses d'investissement concernent :
  - la neutralisation des écritures d'amortissement de Besançon centre pour un montant de 336 995 € ;
  - les écritures d'amortissement des subventions perçues lors de la construction de Besançon Centre (apport financier, plate formage et cession du terrain d'assiette à l'euro symbolique) pour un montant de 174 502 € ;
  - les écritures d'amortissement des subventions perçues sur l'exercice 2024 au Prorata Temporis pour un montant de 2 066 € (bornes électriques).

Tous ces crédits d'un montant total de 513 563 € sont inscrits en parallèle des crédits inscrits en recette de fonctionnement d'ordre non budgétaire au chapitre 042.

- les crédits inscrits au chapitre 040 recettes d'investissement concernent :
  - la recette d'une annuité d'amortissement du CSP de Besançon Centre pour un montant de 511 496 € ;
  - les recettes estimées liées aux écritures d'amortissement des biens acquis sur l'année 2024 dans le cadre de l'application de l'amortissement au Prorata Temporis pour un montant de 313 812 €.

Tous ces crédits d'un montant total de 825 308 € sont inscrits en parallèle des crédits inscrits en dépenses de fonctionnement d'ordre non budgétaire au chapitre 042.

- Chapitre 041 « opérations patrimoniales » (dépenses et recettes) : + 1 329 518 €

Ces écritures d'ordre non budgétaires sont neutres sur l'équilibre du budget car elles sont constituées d'une dépense et d'une recette de 1,3 M€, en section d'investissement.

Elles ont pour objet de prendre en compte l'avancement des opérations réalisées par le SDIS et sont en conformité avec l'état d'actif de la paierie.

Il s'agit ainsi de rattacher les études préalables, les honoraires, les avances sur travaux ou les avances sur l'achat de véhicules aux biens correspondants pour permettre leur amortissement.

<b>Dépenses (041)</b>		<b>Recettes (041)</b>	
2313 Centres d'inc. et de secours	547 657,14 €	2031 Frais études	14 569,19 €
2317 Install° agencements	49 858,07 €	2328 Immob. Incorp.	248 246,02 €
21561 Véhicules d'inc.et sec.	325 181,47 €	237 Avances Immob. Incorp	€
21828 Véhicules de transport	370 382,32 €	238 Avances Immob. Corpo	1 030 263,79 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 293 079,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1 293 079,00 €</b>

S'ajoute à ces écritures annuelles de bascule de biens à l'inventaire, une écriture d'ordre non budgétaire permettant d'inscrire l'acquisition du terrain de Saint-Hippolyte dans l'inventaire du SDIS 25, acquisition à l'euro symbolique auprès de la commune de Saint-Hippolyte (acte notarié du 12 mai 2023).

Cette inscription se fait à hauteur de la valeur nette estimée du bien soit 36 440 € réduite du prix d'achat d'un euro soit au final 36 439 € :

<b>Dépenses (041)</b>		<b>Recettes (041)</b>	
2111 Terrains nus	36 439,00 €	13248 Subv. Invest.	36 439,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>36 439,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>36 439,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF



*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier, à savoir :*

- *approuvent cette décision modificative ;*
- *approuvent les inscriptions budgétaires présentées dans la maquette jointe en annexe.*

*Pour extrait conforme,*

*La présidente du conseil d'administration,*

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 18/10/2024

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

*Christine BOUQUIN*

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF



**BORDEREAU D'ENVOI** à l'usage des  
collectivités qui **n'ont pas signé de convention de télé-transmission via "Actes"**  
**Envoi postal, ou dépôt, des délibérations et des maquettes budgétaires**

(Bordereau à envoyer ou déposer, **un par budget**, en **deux** exemplaires, dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception)

**Collectivité :**

- Nom (et n° INSEE) : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
- Adresse : 10, chemin de la Clairière – 25030 BESANCON CEDEX
- Tel : 03 81 85 36 00      Courriel : sylvie.contet@sdis25.fr

**Document budgétaire concerné (cocher) :** Budget principal Budget CCAS/CIAS Budget annexe (préciser quel budget) :

Cocher la case concernée	Nombre d'exemplaires à transmettre	DECISION MODIFICATIVE (DM) n°1 exercice 2024 ou BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)
<input checked="" type="checkbox"/>	1	• La maquette de la DM ou du BS
<input checked="" type="checkbox"/>	2	• La délibération correspondante de l'assemblée délibérante
<b>et, en tant que de besoin :</b>		
<input type="checkbox"/>	2	• La délibération de l'affectation du résultat
<input type="checkbox"/>	1	• L'état des RAR au 31 décembre N-1 signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable, s'il n'a pas été joint au budget primitif
<input type="checkbox"/>		• Autre (à préciser)

**Rappel** : La maquette budgétaire de la DM ou du BS est transmise en **un seul exemplaire** et les délibérations en **deux exemplaires**.

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture (sous-préfecture)
Le maire (le président), atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture (ou en sous-préfecture de Montbéliard, ou en sous-préfecture de Pontarlier, <i>ayer les mentions inutiles</i> ), sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du budget primitif en préfecture (ou sous-préfecture)
<u>Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité</u>	<u>Cachet d'arrivée</u>
Signé par : Christine BOUQUIN Date : 18/10/2024 Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS	



Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
Reçu en préfecture le 18/10/2024  
Publié le   
ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

**M 61**

### DECISION MODIFICATIVE N°1 Exercice 2024

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	41
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	42
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	44
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	47
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	51

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

## V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

147

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après la vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(2)
TOTAL DU BUDGET	71 349 225,10	72 793 575,07	0,00	A1 1 444 349,97
Investissement	17 061 457,16	17 327 191,03 (3)	0,00	A2 265 733,87
Fonctionnement	54 287 767,94	55 466 384,04 (4)	0,00	A3 1 178 616,10

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes	Solette (B)		
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
I	0,00	III	0,00	B2 0,00
II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	1 444 349,97
Investissement	265 733,87
Fonctionnement	1 178 616,10

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1, indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1, indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**VUE D'ENSEMBLE**

		DEPENSES	+	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 799 771,00		1 799 771,00
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00		0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	0,00		0,00
		=		=
	<b>Total de la section d'investissement (3)</b>	<b>1 799 771,00</b>		<b>1 799 771,00</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	267 176,00		513 563,00
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	0,00		0,00
		=		=
	<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>	<b>267 176,00</b>		<b>513 563,00</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>	<b>2 066 947,00</b>		<b>2 313 334,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>		<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
000034	APCP Véhicules		0,00
000014	Besançon Centre		0,00
000053	Blamont		0,00
000050	Boussière		0,00
000046	Chapelle des bois		0,00
000054	Chapelle des bois		0,00
000055	Damprichara		0,00
000052	Frasne		0,00
000051	Gilley		0,00
000002	Gript Est		0,00
000049	Hérimoncourt		0,00
000040	La Fuvelle Rive Gauche		0,00
000047	Lavans vuillafans		0,00
000056	Marais du Drugeon		0,00
000057	Marais du Drugeon		0,00
000042	Saint Hippolyte		0,00
000045	Val d'usiers		0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	<b>020</b>	<b>0,00</b>
---	------------	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Celle concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
 Reçu en préfecture le 18/10/2024  
 Publié le  
 ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF



SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
 Reçu en préfecture le 18/10/2024  
 Publié le  
 ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>		<b>022</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**
**II**  
**C1**
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	592 560,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00	472 560,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	30 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	430 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	4 228 491,00	0,00	-594 463,00	-594 463,00	3 634 028,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	6 057 890,00	0,00	271 153,00	271 153,00	6 329 043,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>10 908 941,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>10 865 631,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 875 000,00	0,00	0,00	0,00	3 875 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 876 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 876 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>14 784 941,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>14 741 631,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	2 452 782,00		513 563,00	513 563,00	2 966 345,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		1 329 518,00	1 329 518,00	1 329 518,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 452 782,00</b>		<b>1 843 081,00</b>	<b>1 843 081,00</b>	<b>4 295 863,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>17 237 723,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>19 037 494,00</b>
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 037 494,00</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II

C1

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
		I	II		III	IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	405 171,00	0,00	27 149,00	27 149,00	432 320,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	7 987 252,00	0,00	-382 204,00	-382 204,00	7 605 048,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>8 392 423,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>8 037 368,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 011 123,63	0,00	0,00	0,00	1 011 123,63
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 991 123,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 991 123,63</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>11 383 546,63</b>	<b>0,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>11 028 491,63</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 865 300,00		825 308,00	825 308,00	7 690 608,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		1 329 518,00	1 329 518,00	1 329 518,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 865 300,00</b>		<b>2 154 826,00</b>	<b>2 154 826,00</b>	<b>9 020 126,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 248 846,63</b>	<b>0,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>20 048 617,63</b>
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>20 048 617,63</b>

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

**4 724 263,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
Reçu en préfecture le 18/10/2024  
Publié le   
ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
**II  
C2**
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	8 800 301,00	0,00	-519 632,00	-519 632,00	8 280 669,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	42 439 314,00	0,00	-41 000,00	-41 000,00	42 398 314,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	295 700,00	0,00	1 000,00	1 000,00	296 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>51 535 315,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-559 632,00</b>	<b>-559 632,00</b>	<b>50 975 683,00</b>
66	Charges financières	841 000,00	0,00	0,00	0,00	841 000,00
67	Charges spécifiques (4)	20 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	22 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00		0,00	0,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>52 401 815,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-558 132,00</b>	<b>-558 132,00</b>	<b>51 843 683,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	6 865 300,00		825 308,00	825 308,00	7 690 608,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 865 300,00</b>		<b>825 308,00</b>	<b>825 308,00</b>	<b>7 690 608,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>59 267 115,00</b>	<b>0,00</b>	<b>267 176,00</b>	<b>267 176,00</b>	<b>59 534 291,00</b>
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>59 534 291,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	53 324 976,00	0,00	0,00	0,00	53 324 976,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	136 834,00	0,00	0,00	0,00	136 834,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>54 211 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 211 810,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>54 211 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 211 810,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 452 782,00		513 563,00	513 563,00	2 966 345,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 452 782,00</b>		<b>513 563,00</b>	<b>513 563,00</b>	<b>2 966 345,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>56 664 592,00</b>	<b>0,00</b>	<b>513 563,00</b>	<b>513 563,00</b>	<b>57 178 155,00</b>
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>57 178 155,00</b>
--	----------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>4 724 263,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – DEPENSES**

**II**  
**D1**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	176 568,00	176 568,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>-544 747,00</b>		<b>-544 747,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-120 000,00	0,00	-120 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	400 000,00	0,00	400 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	221 437,00	732 002,79	953 439,79
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	597 515,21	597 515,21
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		336 995,00	336 995,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>1 843 081,00</b>	<b>1 799 771,00</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**

**0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

**1 799 771,00**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-519 632,00		-519 632,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	-41 000,00		-41 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	825 308,00	825 308,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>-558 132,00</b>	<b>825 308,00</b>	<b>267 176,00</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

**0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

**267 176,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 025-282500016-20241017-DCA28_20241017-BF



- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité de gestion.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – RECETTES**
**II**  
**D2**
**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	27 149,00	36 439,00	63 588,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-382 204,00	0,00	-382 204,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	14 569,19	14 569,19
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	1 278 509,81	1 278 509,81
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		825 308,00	825 308,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>-355 055,00</b>	<b>2 154 826,00</b>	<b>1 799 771,00</b>
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
				+
<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>1 799 771,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	513 563,00	513 563,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>513 563,00</b>	<b>513 563,00</b>
				+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>513 563,00</b>

## SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
Reçu en préfecture le 18/10/2024  
Publié le   
ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

III  
A**DEPENSES**

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	I	II	III = I + II					
<b>TOTAL</b>	<b>17 237 723,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>-544 747,00</b>	<b>2 344 518,00</b>	<b>1 799 771,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	592 560,00	0,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	30 000,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 903 566,00	0,00	0,00	221 437,00	221 437,00	0,00	221 437,00	221 437,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	942 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Total des opérations d'équipement (4)	7 440 782,00	0,00	0,00	-544 747,00	-544 747,00	-544 747,00	0,00	-544 747,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>10 908 941,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>-544 747,00</b>	<b>501 437,00</b>	<b>-43 310,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 875 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 876 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>14 784 941,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>-544 747,00</b>	<b>501 437,00</b>	<b>-43 310,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	2 452 782,00			513 563,00	513 563,00		513 563,00	513 563,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			1 329 518,00	1 329 518,00		1 329 518,00	1 329 518,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 452 782,00</b>			<b>1 843 081,00</b>	<b>1 843 081,00</b>		<b>1 843 081,00</b>	<b>1 843 081,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)</b>								
								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>1 799 771,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

## SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
 Reçu en préfecture le 18/10/2024  
 Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES		
		A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
<b>TOTAL</b>	<b>17 237 723,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>1 799 771,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	405 171,00	0,00	27 149,00	27 149,00	27 149,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	7 987 252,00	0,00	-382 204,00	-382 204,00	-382 204,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>8 392 423,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>-355 055,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 980 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>10 372 423,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>-355 055,00</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	6 865 300,00		825 308,00	825 308,00	825 308,00
041 <i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00		1 329 518,00	1 329 518,00	1 329 518,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>6 865 300,00</b>		<b>2 154 826,00</b>	<b>2 154 826,00</b>	<b>2 154 826,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)</b>					<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (9)</b>					<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>1 799 771,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

### III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III  
A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>17 237 723,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>-544 747,00</b>	<b>2 344 518,00</b>	<b>1 799 771,00</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	592 560,00	0,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00
2031	80 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	512 500,00	0,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00
204	30 000,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
204112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204183	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
21	1 903 566,00	0,00	0,00	221 437,00	221 437,00	0,00	221 437,00	221 437,00
2111	0,00	0,00	0,00	243 000,00	243 000,00	0,00	243 000,00	243 000,00
2115	7 500,00	0,00	0,00	-2 500,00	-2 500,00	0,00	-2 500,00	-2 500,00
21561	170 600,00	0,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
21568	1 047 116,00	0,00	0,00	-31 220,00	-31 220,00	0,00	-31 220,00	-31 220,00
21578	136 100,00	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
21828	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	432 500,00	0,00	0,00	-10 843,00	-10 843,00	0,00	-10 843,00	-10 843,00
21848	67 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	23 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	942 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	942 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (5)	7 440 782,00	0,00	0,00	-544 747,00	-544 747,00	-544 747,00	0,00	-544 747,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>10 908 941,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>-544 747,00</b>	<b>501 437,00</b>	<b>-43 310,00</b>
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	II		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	3 875 000,00		0,00			0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 875 000,00		0,00			0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00			0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00		0,00		0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00		0,00		0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 876 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00		0,00			0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>14 784 941,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>-43 310,00</b>	<b>-544 747,00</b>	<b>501 437,00</b>	<b>-43 310,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 452 782,00		513 563,00	513 563,00		513 563,00	513 563,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	2 452 782,00		513 563,00	513 563,00		513 563,00	513 563,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	54 243,00		2 066,00	2 066,00		2 066,00	2 066,00
139148	Subv. transf. Autres communes	465 516,00		174 502,00	174 502,00		174 502,00	174 502,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 632,00		0,00	0,00		0,00	0,00
139314	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	12 993,00		0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	1 918 398,00		336 995,00	336 995,00		336 995,00	336 995,00
	Charges transférées (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		1 329 518,00	1 329 518,00		1 329 518,00	1 329 518,00
2111	Terrains nus	0,00		36 439,00	36 439,00		36 439,00	36 439,00
21561	Matériel roulant	0,00		325 181,47	325 181,47		325 181,47	325 181,47
21828	Autres matériels de transport	0,00		370 382,32	370 382,32		370 382,32	370 382,32
2313	Constructions	0,00		547 657,14	547 657,14		547 657,14	547 657,14
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00		49 858,07	49 858,07		49 858,07	49 858,07
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 452 782,00</b>			<b>1 843 081,00</b>	<b>1 843 081,00</b>		<b>1 843 081,00</b>	<b>1 843 081,00</b>

## SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 025-282500016-20241017-DCA28_20241017-BF



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

### Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
200301	Plan de construction 2003-2024	000002	0,00	0,00	-105 000,00	-105 000,00	-105 000,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000014	0,00	0,00	-17 000,00	-17 000,00	-17 000,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000042	0,00	0,00	340 832,00	340 832,00	340 832,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000045	0,00	0,00	1 841,00	1 841,00	1 841,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000046	0,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00	-3 000,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000047	0,00	0,00	-82 200,00	-82 200,00	-82 200,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000051	0,00	0,00	21 300,00	21 300,00	21 300,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000052	0,00	0,00	-290 520,00	-290 520,00	-290 520,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000053	0,00	0,00	-87 000,00	-87 000,00	-87 000,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000055	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000057	0,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00	0,00
2010001	Véhicules	000034	0,00	0,00	-314 000,00	-314 000,00	-314 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-544 747,00</b>	<b>-544 747,00</b>	<b>-544 747,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301**  
**LIBELLE : Plan de construction 2003-2024**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000002**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a 0,00	-105 000,00	b -105 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-105 000,00	-105 000,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-105 000,00	-105 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>105 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301  
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000014

### DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a 0,00	-17 000,00	b -17 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-17 000,00	-17 000,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-17 000,00	-17 000,00

### FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>17 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****III  
A2.2**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301  
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000042

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>340 832,00</b>	<b>b 340 832,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-34 100,00	-34 100,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	-12 300,00	-12 300,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	-21 800,00	-21 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	374 932,00	374 932,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	374 932,00	374 932,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-340 832,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****III  
A2.2**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301  
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000045

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>1 841,00</b>	<b>b 1 841,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	1 841,00	1 841,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	341,00	341,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-1 841,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 168 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301  
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000046

## DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	-3 000,00	b	-3 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00	-3 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00	-3 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>3 000,00</b>
--------------------------------------	-----------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****III  
A2.2**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301  
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000047

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a 0,00	-82 200,00	b -82 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-82 200,00	-82 200,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	-70 000,00	-70 000,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-12 200,00	-12 200,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****82 200,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****III  
A2.2****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301****LIBELLE : Plan de construction 2003-2024****AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000051****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>21 300,00</b>	<b>b 21 300,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-5 700,00	-5 700,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	-5 700,00	-5 700,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-21 300,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III  
A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301  
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000052

## DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>-290 520,00</b>	<b>b -290 520,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-27 100,00	-27 100,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	-2 300,00	-2 300,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	-24 800,00	-24 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-263 420,00	-263 420,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	-247 320,00	-247 320,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-16 100,00	-16 100,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

290 520,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301  
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000053

### DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a 0,00	-87 000,00	b -87 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-87 000,00	-87 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	-65 000,00	-65 000,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-22 000,00	-22 000,00

### FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>87 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301  
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000055

## DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations an cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301  
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000057

### DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	-10 000,00	b	-10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00		-10 000,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00		-10 000,00

### FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (raques) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>10 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2010001  
LIBELLE : Véhicules  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000034

### DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	-314 000,00	b
				0,00		-314 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-749 000,00	-749 000,00
21561	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	-536 000,00	-536 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	-213 000,00	-213 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	435 000,00	435 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	435 000,00	435 000,00

### FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>314 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

III – VOTE DU BUDGET		III			
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3			
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>17 237 723,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>1 799 771,00</b>	<b>1 799 771,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	405 171,00	27 149,00	27 149,00	27 149,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	166 517,00	27 149,00	27 149,00	27 149,00
13148	Subv. transf. Autres communes	238 654,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	7 987 252,00	-382 204,00	-382 204,00	-382 204,00
1641	Emprunts en euros	7 987 252,00	-382 204,00	-382 204,00	-382 204,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>8 392 423,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>-355 055,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00	0,00	0,00	0,00
10222	FACTVA	900 000,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (B.A,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 980 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>10 372 423,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>-355 055,00</b>	<b>-355 055,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	6 865 300,00	825 308,00	825 308,00	825 308,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	10 439,00	0,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	833,00	833,00	833,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	22 222,00	22 222,00	22 222,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	297 210,00	39 988,00	39 988,00	39 988,00
281311	Bâtiments administratifs	96 000,00	0,00	0,00	0,00
281315	Centres d'incendie et de secours	2 286 156,00	511 496,00	511 496,00	511 496,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	2 152 803,00	82 041,00	82 041,00	82 041,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 025 613,00	85 076,00	85 076,00	85 076,00

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
281578	131 513,00		4 868,00	4 868,00	4 868,00
281828	351 174,00		4 883,00	4 883,00	4 883,00
281838	331 860,00		71 187,00	71 187,00	71 187,00
281848	129 136,00		2 107,00	2 107,00	2 107,00
281888	53 396,00		607,00	607,00	607,00
041	0,00		1 329 518,00	1 329 518,00	1 329 518,00
13248	0,00		36 439,00	36 439,00	36 439,00
2031	0,00		14 569,19	14 569,19	14 569,19
2328	0,00		248 246,02	248 246,02	248 246,02
237	0,00		0,00	0,00	0,00
238	0,00		1 030 263,79	1 030 263,79	1 030 263,79
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>6 865 300,00</b>		<b>2 154 826,00</b>	<b>2 154 826,00</b>	<b>2 154 826,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 166, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>59 267 115,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>267 176,00</b>	<b>267 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>267 176,00</b>	<b>267 176,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	8 800 301,00	0,00	0,00	-519 632,00	-519 632,00	0,00	-519 632,00	-519 632,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	42 439 314,00	0,00		-41 000,00	-41 000,00		-41 000,00	-41 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	295 700,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>51 535 315,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-559 632,00</b>	<b>-559 632,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-559 632,00</b>	<b>-559 632,00</b>
66	Charges financières	841 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	20 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>866 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>52 401 815,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-558 132,00</b>	<b>-558 132,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-558 132,00</b>	<b>-558 132,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	6 865 300,00			825 308,00	825 308,00		825 308,00	825 308,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>6 865 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>825 308,00</b>	<b>825 308,00</b>	<b>0,00</b>	<b>825 308,00</b>	<b>825 308,00</b>
	<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (6)</b>								<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>								<b>267 176,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
Reçu en préfecture le 18/10/2024  
Publié le  
ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

		III
		B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>56 664 592,00</b>	<b>0,00</b>	<b>513 563,00</b>	<b>513 563,00</b>	<b>513 563,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	53 324 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	136 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>54 211 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>54 211 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 452 782,00		513 563,00	513 563,00	513 563,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 452 782,00</b>		<b>513 563,00</b>	<b>513 563,00</b>	<b>513 563,00</b>
	<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (8)</b>					<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>					<b>513 563,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si le collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

**III – VOTE DU BUDGET**  
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III  
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>59 267 115,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>267 176,00</b>	<b>267 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>267 176,00</b>	<b>267 176,00</b>
011	Charges à caractère général (5)	8 800 301,00	0,00	0,00	-519 632,00	-519 632,00	0,00	-519 632,00	-519 632,00
60611	Eau et assainissement	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 430 000,00	0,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00
60621	Combustibles	100 000,00	0,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00
60622	Carburants	912 000,00	0,00	0,00	-90 000,00	-90 000,00	0,00	-90 000,00	-90 000,00
60623	Alimentation	288 955,00	0,00	0,00	16 772,00	16 772,00	0,00	16 772,00	16 772,00
60628	Autres fournitures non stockées	30 500,00	0,00	0,00	-23 000,00	-23 000,00	0,00	-23 000,00	-23 000,00
60631	Fournitures d'entretien	20 400,00	0,00	0,00	10 017,00	10 017,00	0,00	10 017,00	10 017,00
60632	Fournitures de petit équipement	372 560,00	0,00	0,00	-71 000,00	-71 000,00	0,00	-71 000,00	-71 000,00
60636	Fournitures et vêtements de travail	365 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Habillement et vêtements de travail	43 164,00	0,00	0,00	-3 464,00	-3 464,00	0,00	-3 464,00	-3 464,00
60661	Fournitures administratives	32 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60662	Médicaments	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Vaccins et sérums	199 000,00	0,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00
6068	Autres produits pharmaceutiques	31 400,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
611	Autres matières et fournitures	316 348,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6132	Contrats de prestations de services	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Locations immobilières	2 600,00	0,00	0,00	-400,00	-400,00	0,00	-400,00	-400,00
61358	Matériel roulant	59 950,00	0,00	0,00	10 550,00	10 550,00	0,00	10 550,00	10 550,00
61521	Autres	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien terrains	365 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien, réparations bâtiments publics	520 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
61558	Entretien matériel roulant	250 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Entretien autres biens mobiliers	942 630,00	0,00	0,00	10 843,00	10 843,00	0,00	10 843,00	10 843,00
6161	Maintenance	517 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Multirisques	33 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Assur. obligatoire dommage-construction	68 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Autres primes d'assurance	64 600,00	0,00	0,00	-12 000,00	-12 000,00	0,00	-12 000,00	-12 000,00
6182	Etudes et recherches	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	515 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	5 500,00	0,00	0,00	1 234,00	1 234,00	0,00	1 234,00	1 234,00

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	38 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contenus	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 960,00	0,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6236	Catalogues et imprimés	60 200,00	0,00		-22 500,00	-22 500,00	-22 500,00	-22 500,00	-22 500,00
6241	Transports de biens	11 550,00	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	218 273,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6265	Frais de déménagement	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	256 785,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	266 000,00	0,00		-11 000,00	-11 000,00	-11 000,00	-11 000,00	-11 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	42 000,00	0,00		47 316,00	47 316,00	47 316,00	47 316,00	47 316,00
63513	Autres impôts locaux	31 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	20 130,00	0,00		-7 000,00	-7 000,00	-7 000,00	-7 000,00	-7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	42 439 314,00	0,00		-41 000,00	-41 000,00	-41 000,00	-41 000,00	-41 000,00
6331	Versement mobilité	225 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	73 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	14 000 014,00	0,00		-404 000,00	-404 000,00	-404 000,00	-404 000,00	-404 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	240 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
64113	NBI	163 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	9 000 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	350 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	8 339 366,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	23 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 230 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 400 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	18 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	193 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
646	Allocation de vétéran	1 104 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	659 584,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	295 700,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	32 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	109 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	93 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	37 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>51 535 315,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-559 632,00</b>	<b>-559 632,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-559 632,00</b>	<b>-559 632,00</b>
66	Charges financières	841 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	770 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	71 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	20 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>866 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>52 401 815,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-558 132,00</b>	<b>-558 132,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-558 132,00</b>	<b>-558 132,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	6 865 300,00			825 308,00	825 308,00		825 308,00	825 308,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
8811	Dot. amort. immos incorporelles	6 865 300,00			825 308,00	825 308,00		825 308,00	825 308,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>6 865 300,00</b>			<b>825 308,00</b>	<b>825 308,00</b>		<b>825 308,00</b>	<b>825 308,00</b>

### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	71 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les dépenses 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE							B2
Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	<b>TOTAL</b>	<b>56 664 892,00</b>	<b>0,00</b>	<b>513 563,00</b>	<b>513 563,00</b>	<b>513 563,00</b>	
013	Atténuations de charges (4)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (4)	53 324 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
744	FCTVA	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74711	Participation Etat emploi jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7473	Participation départements	29 973 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74748	Participation autres communes	3 476 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74758	Participation autres groupements	19 787 709,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747888	Autres	6 905,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante (4)	136 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
755	Dépôts et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75888	Autres	131 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>54 211 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00					
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>54 211 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	2 452 782,00			513 563,00	513 563,00	
77681	Neutralisation des amortissements	1 918 398,00			336 995,00	336 995,00	
777	Rec... subv. inv transférées cpte résultat	534 384,00			176 568,00	176 568,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00			0,00	0,00	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 452 782,00</b>			<b>513 563,00</b>	<b>513 563,00</b>	

## Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne PAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
Reçu en préfecture le 18/10/2024  
Publié le   
ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

# **IV - ANNEXES**

Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
 Reçu en préfecture le 18/10/2024  
 Publié le  
 ID : 025-282500016-20241017-DCA28\_20241017-BF

SDIS 25  
 SDIS 25 - M61  
 Décision modificative n° 1 Exercice 2024

III - ANNEXES  
 ARRETE ET SIGNATURES

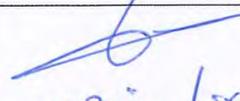
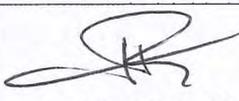
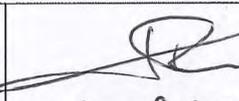
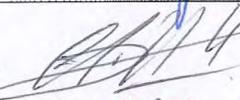
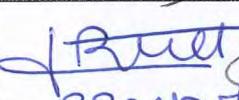
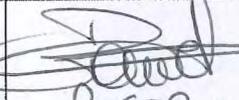
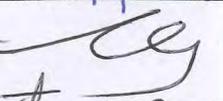
La Présidente du conseil d'administration  
  
**Christine BOUQUIN**

Nombre de membres en exercice... 20  
 Nombre de membres présents... 14  
 Nombre de suffrages exprimés... 16  
 VOTES : Pour... 16  
 Contre... 0  
 Abstentions... 0

Date de convocation : 20/09/2024

Présenté par la Présidente,  
 A Besançon le 14 octobre 2024  
 La Présidente,  
 Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session le 14 octobre 2024  
 A Besançon le 14 octobre 2024

Les membres du conseil d'administration,

 Nom : HAZENAC Philippe	 Nom : VERPIER Jean-Philippe	 Nom : TAILLARD Eric	 Nom : Proc. BARTHELET
 Nom : LENOIR Géraldine	 Nom : DALLAVALLÉE Eric	 Nom : BRAND Françoise	 Nom : ROGERS Roger F.
 Nom : VERMOREL Thierry	 Nom : P. Line Vieille	visio Nom : LOIZON Bratko	visio Nom : GUYON Jean-Luc
visio Nom : VOISEY Martine	visio Nom : CHARIET Damien	 Nom : Christine Bouquin	 Nom : Fabrice GAURE
Nom : .....	Nom : .....	Nom : .....	Nom : .....

certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le ....

A....., le .../.../...

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 025-282500016-20241018-DCA29\_20241017-DE



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS

#### *EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PREVISIBLES POUR L'EXERCICE 2025*

Sur convocation envoyée le vendredi 20 septembre 2024, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 17 octobre 2024 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

#### Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), Mme Patricia LIME-VIEILLE, M. Jean-Luc GUYON (visioconférence), M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Damien CHARLET (visioconférence), M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Philippe MARECHAL.

#### Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Caroline PEUGEOT-MORTIER, M. le Commandant Arnault ANGININ, M. l'Adjudant-chef Philippe MENDY (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, Mme la Lieutenant Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

#### Membre de droit

- ▶ M. Jérôme RUPT, adjoint à la directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

#### Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Aly YUGO, Mme Monique CHOUX, Mme Catherine BARTHELET, M. Nathan SOURISSEAU, M. Philippe GAUTIER, M. Patrick GENRE, Mme Laurence INVERNIZZI, M. Cédric BOLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Lieutenant Mickaël BEY.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 025-282500016-20241018-DCA29_20241017-DE



#### PROCURATIONS

- ▶ Mme Catherine BARTHELET, représentante des EPCI, donne pouvoir à M. Fabrice TAILLARD, représentant des EPCI.
- ▶ M. Patrick GENRE, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Lieutenant-colonel Pascal COLARD, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Marie-Pierre COUTOT, Mme Zoé FERCOQ, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2024.*

## *EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PREVISIBLES POUR L'EXERCICE 2025*

Ce rapport est présenté dans le cadre de l'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que la contribution du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.

Ce rapport présente les dépenses et les recettes prévues pour l'année 2025, telles qu'elles peuvent être envisagées à ce jour, les discussions avec le Département sur le taux d'évolution de la contribution annuelle étant encore en cours. Il ne s'agit pas d'orientations budgétaires, lesquelles sont présentées dans le cadre du document d'orientation budgétaire (DOB).

Le contexte global international, les fortes tensions sur les marchés des matières premières, créent un environnement social et économique difficile avec une inflation en légère baisse.

Deux objectifs sont imposés, dans la mesure du possible, aux gestionnaires de crédit lors de l'émission de leurs besoins annuels :

- d'une part, la maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement ;
- d'autre part, la planification des investissements tout en contenant la progression de l'endettement du SDIS.

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1. Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement (hors reports) pour le budget 2025 est actuellement estimé à 60,8 M€, soit une augmentation de + 2,64 %.

Il s'élevait à 59,3 M€ au budget primitif 2024 (hors reports).

##### A. Les dépenses de personnel (43,3 M€ : + 2,2 %)

Ces dépenses sont principalement composées de la masse salariale, des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et de la prestation fidélité et reconnaissance.

La progression de la masse salariale s'explique principalement du fait :

- l'évolution liée au glissement vieillissement technicité (GVT) qui représente 225 K€ ;
- la création de 5 postes de sapeur-pompier professionnel non officier (SPPNO) budgétés sur 10 mois (195 K).

Une progression est observée sur les indemnités et allocations de vétérances des SPV (augmentation de 308 K€ soit 3,27 %) pour les raisons suivantes :

- réajustement des effectifs (quantité, répartition et grades) applicable au 1<sup>er</sup> juin 2024 ;
- prise en compte de la revalorisation réglementaire des taux d'indemnités de grades applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;
- augmentation réglementaire prévisionnelle des taux d'indemnités de grades de 3 % en fin d'année 2024 ;
- évolution des gardes postées pour la sous-direction santé (SDS) à Morteau et Montbéliard (+ 40 K€) ;

- évolution des astreintes secteurs infirmiers de sapeurs-pompiers (ISP) pour 5 secteurs secours d'urgence aux personnes (SUAP) : Quingey, Amancey, Saône-Mamirolle, Valdahon, Besançon Est remplis à 30 % (+15 K€).

#### B. Les autres dépenses réelles de fonctionnement (9,7 M€)

L'augmentation de ces dépenses s'explique principalement par l'augmentation des charges d'intérêts d'emprunt (intérêts courus non échus compris) en partant de l'hypothèse d'un emprunt d'équilibre réalisé en fin d'année 2024 à hauteur de 4,5 M€ sur 15 ans à un taux de 3,65 %.

Les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » se stabilisent à hauteur de 8,6 M€ (8,8 M€ au budget 2024).

La progression des dépenses réelles de fonctionnement (personnel et autres charges) représente, au jour de la rédaction du présent rapport, une augmentation de 739 K€ (+ 1,4 %) par rapport au budget 2024.

#### C. Les dépenses d'ordre : dotation aux amortissements et virement à la section d'investissement

La dotation aux amortissements devra être calculée et ajustée en fin d'exercice budgétaire. Elle devrait être en augmentation par rapport à 2024 (environ 5,4 M€, neutralisation déduite) intégrant des centres d'incendie et de secours n'ayant pas encore reçu de début d'amortissement comme Besançon centre (cf. décision modificative octobre 2024).

Le virement à l'investissement mis en place dès 2019, est suspendu au budget primitif (BP) 2025, afin de préserver une section de fonctionnement en tension (évolution des dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes).

## 2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement perçues par le SDIS sont composées :

- de la contribution du Département : 56,5 % (30,66 M€) des contributions prévisionnelles de 2025 en appliquant une augmentation de 2,3 % (pour mémoire, l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac du mois d'août est de 1,7 %) ; à la date de rédaction du présent rapport, les discussions sont encore en cours avec le Département concernant la détermination de ce taux d'évolution.  
Cette contribution fait désormais l'objet d'une convention annuelle signée par le SDIS et le Département ;
- des contributions des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : 43,5 % (23,6 M€) du montant total des contributions prévisionnelles de 2025 en appliquant une augmentation de 1,7 % ;
- d'autres recettes, dont les interventions facturées, les remboursements sur rémunérations de personnel, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics.

En application du CGCT, la progression des contributions des communes et EPCI est plafonnée à l'évolution de l'IPC.

Pour information, entre les mois de août 2023 et de août 2024, l'IPC hors tabac a progressé de 1,7 % (4,9 % entre 2022 et 2023).

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement pour le budget 2025 est actuellement estimé à 18,5 M€. Il s'élevait à 17,6 M€ au budget primitif 2024.

Le SDIS a pour objectif de plafonner progressivement ses dépenses d'équipement à 8-9 M€ conformément aux décisions du conseil d'administration visant à limiter la progression de l'endettement du SDIS ; pour autant, en raison du contexte, ces dépenses seront de l'ordre de 11,4 M€ au budget 2025 (11,3 M€ constatées au BP 2024) notamment afin d'intégrer les premiers versements NexSIS RRF.

Les dépenses d'équipement sont composées :

#### A. Etudes, logiciels et subventions d'équipement versées (1,4 M€)

Ce chapitre comprend principalement les études bâtementaires ainsi que les acquisitions de logiciels et autres solutions numériques. Les études bâtementaires sont liées aux opérations de rénovation ou réaménagement réalisées hors plan immobilier.

Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » concerne les versements envisagés et les aménagements nécessaires à envisager pour le développement de NEXSIS et RRF (655 K€).

#### B. Les véhicules, matériels de secours et autres matériels (4,5 M€)

Les dépenses prévues pour 2025 permettront de maintenir à niveau le parc de véhicules et le matériel du SDIS.

#### C. Travaux et avances (5,4 M€)

Dans le cadre du plan pluriannuel, l'année 2025 sera principalement consacrée aux travaux sur les opérations des centres de Saint-Hippolyte (845 K€), Lavans-Vuillafans (523 K€), Blamont (628 K€), Frasne (908 K€) et le démarrage des travaux de Marais du Drugeon (171 K€).

A noter, au chapitre 23, les crédits affectés aux avances notamment dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) véhicules restent élevés ; en effet, en raison de l'allongement significatif des délais de livraison des véhicules et de la fluctuation des prix des matières premières, il est parfois plus judicieux d'anticiper les achats par versement d'avances aux fournisseurs.

#### D. Le remboursement du capital de la dette (4,1 M€)

Les échéances de remboursement des emprunts contractés par le SDIS jusqu'en fin d'exercice 2024 devraient s'élever à un peu plus de 4,1 M€ avec l'hypothèse d'un nouvel emprunt d'équilibre contracté à la fin de l'année 2024 pour un montant maximum de 4,5 M€ sur 15 ans à un taux de 3,65 %.

La remontée des taux d'intérêts impacte directement les finances du SDIS 25.

#### E. Les dépenses d'ordre (2,9 M€)

A ces dépenses réelles s'ajoutent les dépenses d'ordre consacrées à la neutralisation des amortissements liées aux bâtiments du SDIS. Le montant est actuellement estimé à 2,9 M€, en augmentation par rapport à 2024 en raison de l'intégration de Besançon centre.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024	
Reçu en préfecture le 18/10/2024	
Publié le	
ID : 025-282500016-20241018-DCA29_20241017-DE	

## 2. Les recettes d'investissement

### A. Les subventions

Le Conseil Départemental a prévu le versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 1M€ au budget 2024.

Un montant de 1 M€ a de nouveau été inscrit à titre prévisionnel pour 2025 afin de maintenir la suspension, dans le budget du SDIS, du virement à l'investissement à hauteur de 1M€ (limitation de la pression sur la section de fonctionnement).

Le SDIS devrait également percevoir des subventions de la part des collectivités pour les opérations inscrites au plan immobilier (acomptes pour Frasné, Lavans Vuillafans, Blamont et Marais du Drugeon).

Sont également inscrites les recettes attendues correspondant aux subventions suivantes :

- solde de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour Saint Hippolyte (385 K€) ;
- pactes capacitaires 2023 et 2024 (645 K€).

### B. Les remboursements du fonds de compensation de la TVA

Le FCTVA perçu en 2025 portera sur les investissements réalisés en 2024. Il avoisine généralement 1 M€.

### C. La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements pour 2025 sera calculée en fin d'exercice budgétaire 2024. Elle devrait être en augmentation par rapport à 2024 pour intégrer les travaux terminés sur certains centres d'incendie et de secours (CIS) et s'élever à environ 7,6 M€.

### D. Le virement de la section de fonctionnement

Ce virement a pour objet de modérer la progression de l'endettement du SDIS. Il est prélevé sur l'excédent cumulé en section de fonctionnement.

Son montant est déterminé en fonction du niveau de l'excédent mesuré en fin d'année et de la prospective pluriannuelle.

Le montant de 1 M€ inscrit depuis quelques années, est suspendu sur l'exercice 2025 en raison de la tension constatée sur la section de fonctionnement.

### E. L'emprunt

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il conviendra de souscrire un emprunt en 2025.

La consultation bancaire réalisée fin 2025 devrait porter sur une somme proche de 7,6 M€.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent l'évolution des ressources et des charges du SDIS présentée dans ce rapport.*

*Pour extrait conforme,*

*La présidente du conseil d'administration,*

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 18/10/2024

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

*Christine BOUQUIN*



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le  
ID : 025-282500016-20241017-A2024082\_JUSIAP-AR



**Arrêté n°2024/082/DDSISJURSSIAP  
relatif au jury d'examen du diplôme de chef d'équipe de service de sécurité  
incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2) du 25 octobre 2024**

**Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12 ;
- Vu** l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48 ;
- Vu** l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment son article 8 ;
- Vu** l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;
- Vu** l'arrêté en date du 3 mai 2017 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane BEAUDOUX au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu** l'arrêté n°2024/073/DDSISJURSSIAP du 11 septembre 2024 relatif au jury d'examen du diplôme de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2) du 28 octobre 2024 ;

## A R R Ê T E

- Article 1 :** Le jury d'examen du diplôme de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2) organisé par la société « EST FORMATIONS » se tiendra le 25 octobre 2024 à compter de 8 heures 00 dans les locaux de ladite société, situés 6, avenue Gambetta à Montbéliard (25200).
- Article 2 :** Le jury prévu à l'article 1, présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ou son représentant, comprend :
- Monsieur Emmanuel FAIVRE (SSIAP 3), Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes en fonctions au sein de la Mutualité française comtoise ;
  - Monsieur Michael HUSSER (SSIAP 3), Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes en fonctions au sein de la société PHENIX SECURITE.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

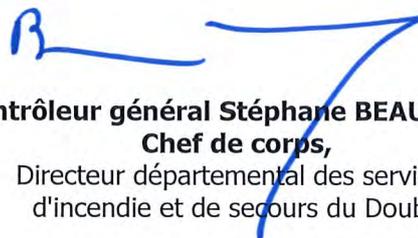
Publié le

ID : 025-282500016-20241017-A2024082\_JUSIAP-AR



- Article 3 :** | Un représentant du centre de formation peut être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.
- Article 4 :** | L'arrêté n°2024/073/DDISISJURSSIAP du 11 septembre 2024, susvisé, est abrogé.
- Article 5 :** | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 14 octobre 2024



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX,**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours du Doubs

Voies et délais de recours :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 Rue Charles Nodier à Besançon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la présidente du conseil d'administration. En application de l'article R. 421-2, alinéa 1<sup>er</sup>, du code précité, « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. ».*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
Corps départemental de sapeurs-pompiersEnvoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le  
ID : 025-282500016-20241017-A2024083\_JUSIAP-AR

**Arrêté n°2024/083/DDSISJURSSIAP  
portant désignation du lieutenant hors classe Hervé LECOMTE en vue de présider  
un jury d'examen du diplôme de chef d'équipe de service de sécurité incendie  
et d'assistance à personnes (SSIAP 2)**

**Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12 ;
- Vu** l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48 ;
- Vu** l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment ses articles 9 à 11 ;
- Vu** l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;
- Vu** l'arrêté en date du 3 mai 2017 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane BEAUDOUX au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°25-2024-07-01-00005 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels exerçant dans le domaine de la prévention du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024 ;
- Vu** l'arrêté n°2024/074/DDSISJURSSIAP du 11 septembre 2024, portant désignation du lieutenant hors classe Hervé LECOMTE en vue de présider un jury d'examen du diplôme de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2) ;
- Vu** l'arrêté n°2024/082/DDSISJURSSIAP pris en date du 14 octobre 2024 par le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, relatif au jury d'examen du diplôme de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2) du 25 octobre 2024 ;

## A R R Ê T E

- Article 1 :** Monsieur Hervé LECOMTE, lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, est désigné en qualité de représentant du directeur départemental des services d'incendie et de secours à l'effet de présider au nom de celui-ci le jury d'examen du diplôme de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2) organisé par la société « EST FORMATIONS » qui se tiendra le 25 octobre 2024 et conformément à l'arrêté n°2024/082/DDISISJURSSIAP du 14 octobre 2024 susvisé.
- Article 2 :** Monsieur Hervé LECOMTE, lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, est habilité à l'effet de signer au nom du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, le procès-verbal du jury d'examen mentionné à l'article 1 du présent arrêté ainsi que les diplômes afférents, établis conformément aux dispositions de l'article 10 et de l'annexe VIII de l'arrêté du 2 mai 2005 susvisé.
- Article 3 :** L'arrêté n°2024/074/DDISISJURSSIAP du 11 septembre 2024, susvisé, est abrogé.
- Article 4 :** Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 14 octobre 2024



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX,**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours du Doubs

### Voies et délais de recours :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 Rue Charles Nodier à Besançon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la présidente du conseil d'administration. En application de l'article R. 421-2, alinéa 1<sup>er</sup>, du code précité, « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. ».*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le  
ID : 025-282500016-20241017-A2024084\_JUSIAP-AR



**Arrêté n°2024/084/DDISISJURSSIAP  
relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité  
incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 25 octobre 2024**

**Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12 ;
- Vu** l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48 ;
- Vu** l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment son article 8 ;
- Vu** l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;
- Vu** l'arrêté en date du 3 mai 2017 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane BEAUDOUX au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

**A R R Ê T E**

- Article 1 :** Le jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) organisé par la société « Groupe FORCES » se tiendra le 25 octobre 2024 à compter de 8 heures à Micropolis, boulevard Ouest, à Besançon (25000).
- Article 2 :** Le jury prévu à l'article 1, présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ou son représentant, comprend :
- Monsieur Mickaël PAGEAUX (SSIAP 3), Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes en fonctions au sein de la société Protectim Security Group.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

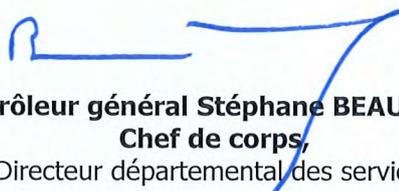
ID : 025-282500016-20241017-A2024084\_JUSIAP-AR



**Article 3** | Un représentant du centre de formation peut être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

**Article 4 :** | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

**Fait à Besançon, le 15 octobre 2024**



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX,**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours du Doubs

Voies et délais de recours :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 Rue Charles Nodier à Besançon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la présidente du conseil d'administration. En application de l'article R. 421-2, alinéa 1<sup>er</sup>, du code précité, « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. ».*



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 025-282500016-20241017-A2024085\_JUSIAP-AR



**Arrêté n°2024/085/DDSISJURSSIAP**  
**portant désignation du lieutenant 1<sup>ère</sup> classe Nicolas KATANCEVIC en vue de présider**  
**un jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie**  
**et d'assistance à personnes (SSIAP 1)**

**Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12 ;
- Vu** l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48 ;
- Vu** l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment ses articles 9 à 11 ;
- Vu** l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;
- Vu** l'arrêté en date du 3 mai 2017 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane BEAUDOUX au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°25-2024-10-01-00003 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels exerçant dans le domaine de la prévention du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024 ;
- Vu** l'arrêté n°2024/084/DDSISJURSSIAP pris en date du 15 octobre 2024 par le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 25 octobre 2024 ;

**A R R Ê T E**

**Article 1 :**

Monsieur Nicolas KATANCEVIC, lieutenant 1<sup>ère</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental du Doubs, est désigné en qualité de représentant du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs à l'effet de présider au nom de celui-ci le jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) organisé par la société « Groupe Forces » qui se tiendra le 25 octobre 2024 et conformément à l'arrêté n°2024/084/DDSISJURSSIAP du 15 octobre 2024 susvisé.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

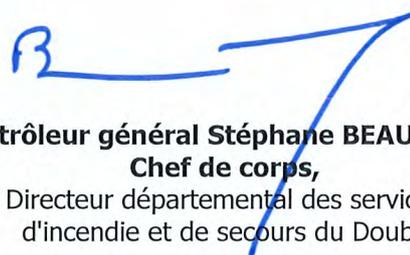
ID : 025-282500016-20241017-A2024085\_JUSIAP-AR



**Article 2 :** Monsieur Nicolas KATANCEVIC, lieutenant 1<sup>ère</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental du Doubs, est habilité à l'effet de signer au nom du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, le procès-verbal du jury d'examen mentionné à l'article 1 du présent arrêté ainsi que les diplômes afférents, établis conformément aux dispositions de l'article 10 et de l'annexe VIII de l'arrêté du 2 mai 2005 susvisé.

**Article 3 :** Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 15 octobre 2024



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX,**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours du Doubs

Voies et délais de recours :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 Rue Charles Nodier à Besançon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la présidente du conseil d'administration. En application de l'article R. 421-2, alinéa 1<sup>er</sup>, du code précité, « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. ».*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

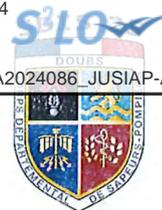
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 025-282500016-20241017-A2024086\_JUSIAP-AI



**Arrêté n°2024/086/DDSISJURSSIAP**  
**relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité**  
**incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 4 novembre 2024**

**Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12 ;
- Vu** l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48 ;
- Vu** l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment son article 8 ;
- Vu** l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;
- Vu** l'arrêté en date du 3 mai 2017 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane BEAUDOUX au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** Le jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) organisé par la société « APAVE EXPLOITATION FRANCE » se tiendra le 4 novembre 2024 à partir de 8 heures 30 au sein de la Galerie Marchande dénommée « la Galerie Chateaufarine », Rue André Breton à Besançon (25000).

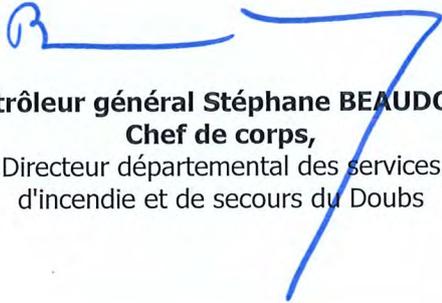
**Article 2 :** Le jury prévu à l'article 1, présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ou son représentant, comprend :

- Monsieur Florian MEYER (SSIAP 3), Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes en fonctions au sein de la Galerie Chateaufarine à Besançon.

**Article 3** | Un représentant du centre de formation peut être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

**Article 4 :** | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 16 octobre 2024



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX,**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours du Doubs

Voies et délais de recours :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 Rue Charles Nodier à Besançon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la présidente du conseil d'administration. En application de l'article R. 421-2, alinéa 1<sup>er</sup>, du code précité, « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. ».*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 025-282500016-20241017-A2024087\_JUSIAP-AR



**Arrêté n°2024/087/DDSISJURSSIAP  
portant désignation du lieutenant 1<sup>ère</sup> classe Yann MOREAU en vue de présider  
un jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie  
et d'assistance à personnes (SSIAP 1)**

**Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12 ;
- Vu** l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48 ;
- Vu** l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment ses articles 9 à 11 ;
- Vu** l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;
- Vu** l'arrêté en date du 3 mai 2017 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane BEAUDOUX au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°25-2024-10-01-00003 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels exerçant dans le domaine de la prévention du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024 ;
- Vu** l'arrêté n°2024/086/DDSISJURSSIAP pris en date du 16 octobre 2024 par le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 4 novembre 2024 ;

**A R R Ê T E**

**Article 1 :**

Monsieur Yann MOREAU, lieutenant 1<sup>ère</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental du Doubs, est désigné en qualité de représentant du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs à l'effet de présider au nom de celui-ci le jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) organisé par la société « APAVE EXPLOITATION FRANCE » qui se tiendra le 4 novembre 2024 et conformément à l'arrêté n°2024/086/DDSISJURSSIAP du 16 octobre 2024 susvisé.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 025-282500016-20241017-A2024087\_JUSIAP-AR



**Article 2 :** Monsieur Yann MOREAU, lieutenant 1<sup>ère</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental du Doubs, est habilité à l'effet de signer au nom du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, le procès-verbal du jury d'examen mentionné à l'article 1 du présent arrêté ainsi que les diplômes afférents, établis conformément aux dispositions de l'article 10 et de l'annexe VIII de l'arrêté du 2 mai 2005 susvisé.

**Article 3 :** Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 16 octobre 2024



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX,**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours du Doubs

Voies et délais de recours :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 Rue Charles Nodier à Besançon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la présidente du conseil d'administration. En application de l'article R. 421-2, alinéa 1<sup>er</sup>, du code précité, « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. ».*



**Certifié conforme**  
**Contrôleur général Stéphane**  
**BEAUDOUX**

Directeur départemental des  
services d'incendie et de secours  
Commandant le 25<sup>e</sup> CDSP